

Organisation territoriale de l'Education Nationale

Motion du conseil national des 18 et 19 septembre 2018

Les représentants SE-Unsa de l'ensemble des départements et académies réunis en conseil national le 19 septembre 2018 à Paris, expriment au Premier Ministre et au ministre de l'Education Nationale, leur opposition à la réorganisation territoriale de l'éducation nationale qui se dessine, au pas de charge, sur la base du seul modèle des fusions- systématiques des académies d'une même région.

Si le SE-Unsa partage la nécessité d'une parole forte de l'Education Nationale à l'échelon régional, il refuse la formule 13 régions = 13 académies comme seule évolution possible.

Pour le SE-Unsa, en lien avec sa fédération l'UNSA-Education, chaque territoire doit pouvoir concevoir son projet dans le dialogue et la transparence et garantir :

- l'accès de tous à une offre éducative de qualité,
- une continuité cohérente de formation de la maternelle au post-bac,
- le maintien des périmètres actuels d'affectation et de mutation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Education Nationale,
- la proximité de personnels avec leurs administrations gestionnaires et leurs instances représentatives.

Les évolutions démographiques, sociologiques et économiques de notre pays le placent face à de grands enjeux de cohésion et d'aménagement du territoire. Pour le SE-Unsa, dans cet environnement en pleine mutation, il faut prendre garde de ne pas nourrir des sentiments des déclassements et ne pas éloigner les personnels comme les populations des lieux de décisions.